



**Personnel actif et retraité
du Conseil départemental
de Loir et Cher**

Blois, le 07 avril 2026.

Syndicat CGT du personnel
Du conseil Départemental
De Loir et -cher
34 Avenue Maunoury
41000 Blois

Monsieur GOUET
Président du Conseil Départemental
de Loir et Cher
Hôtel du Département
41020 Blois Cedex

Objet : Demande pour le pouvoir d'achat des agents face à la crise énergétique.

Monsieur Le Président,

En tant qu'organisation syndicale la plus représentative au sein du Conseil Départemental, nous souhaitons vous alerter sur **l'impact de l'envolée des coûts de l'énergie et des carburants**.

De nombreux agents de notre collectivité rencontrent des difficultés croissantes pour assurer leurs déplacements domicile-travail dans des conditions soutenables.

Dans un département rural comme le nôtre, l'utilisation du véhicule personnel reste, pour une immense majorité d'agents, une nécessité absolue pour rejoindre leur lieu de travail ou pour assurer leurs missions de service public. La voiture est même un des outils de travail principal des assistants familiaux.

Dans un contexte de dégradation du pouvoir d'achat des agents territoriaux, la stagnation persistante du point d'indice et des salaires accentuée par une inflation qui serait de 1.7% en mars selon l'Insee, la CGT considère que le CD 41 en tant qu'employeur public de premier plan, se doit d'être exemplaire et solidaire de ses agents.

Le règlement actuel limite le télétravail à **deux jours maximum par semaine**. Par ailleurs, l'indemnité journalière de télétravail est aujourd'hui fixée à **2,88 €**, et ce depuis 2021.

Ces dispositions ne sont plus en adéquation avec la réalité économique des agents ni avec les orientations nationales suggérées par le **Président de la République** pour répondre à la crise énergétique.

Dans ce contexte, notre syndicat porte officiellement plusieurs mesures visant à accompagner au mieux les agents, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public :

- 1. Le passage à 3 jours de télétravail hebdomadaires, une mesure à zéro Euro !**
- Accorder un jour supplémentaire par semaine aux agents télétravailleurs, jusqu'à 3 jours à titre exceptionnel, jusqu'à un retour à la normale des prix des carburants.**

Cette mesure, applicable aux postes dont les missions le permettent, est un levier d'urgence sociale. Elle permettrait une réduction immédiate des frais de carburant pour les agents tout en diminuant l'empreinte carbone de notre collectivité. Après plusieurs années de pratique à deux jours pour ceux qui en ont le droit, la preuve est faite que le télétravail permet à

Site Web : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois
Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)

de nombreux agents une conciliation du temps de travail et du temps de vie, moins de stress et de lutter contre l'absentéisme.

Une incitation du DGS serait la bienvenue pour permettre aux managers une attention particulière aux demandes des agents. En effet il y a une disparité du télétravail actuellement suivant les directions et les services (par exemple la DDST limite à 1 journée de télétravail).

2. La revalorisation de l'indemnité journalière à 5,00 €.

L'indemnité actuelle de **2,88 €** depuis 2021 est devenue insuffisante pour couvrir les frais réels supportés par l'agent à son domicile (électricité, chauffage, connexion).

Le passage à **5,00 € par jour** permettrait de suivre l'évolution du cout de la vie et de compenser la hausse des tarifs de l'énergie. Cette mesure garantie également que le télétravail ne se transforme pas en un transfert de charges de la collectivité vers le budget personnel de l'agent.

3. Pour les agents ne pouvant pas bénéficier du télétravail : attribution d'une prime exceptionnelle.

- Pour les agents ne pouvant bénéficier du télétravail, nous demandons l'attribution d'une **Prime Transport exceptionnelle de 100 euros** net par mois (soit environ un plein). Cette compensation financière viserait à atténuer les effets de la hausse des dépenses contraintes liées aux déplacements.
- **La revalorisation immédiate des indemnités kilométriques** pour les agents utilisant leur véhicule dans le cadre de leurs fonctions, en particulier les **assistants familiaux**.

Nos arguments :

- **Attractivité** : Pour rester un employeur de référence face au secteur privé et aux autres collectivités, le département doit proposer des conditions de travail modernes et protectrices.
- **Justice sociale** : Cette revalorisation est un signal fort de reconnaissance de l'engagement des agents dans un contexte de gel du point d'indice qui pèse sur les fins de mois.
- **Cohérence** : Aligner notre régime sur les standards les plus favorables de la fonction publique est un gage de stabilité sociale.

Nous demandons que ces points soient inscrits à l'ordre du jour d'un prochain **Comité Social Territorial (CST)** afin d'engager une négociation sur ces revendications, notamment pour la mise à jour de la charte du télétravail et du régime indemnitaire associé.

Un silence ou un refus ne saurait être compris et accepté par les agents de la collectivité.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces propositions nécessaires au maintien du bien-être et de l'efficacité des agents départementaux et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Copie pour information :

Mme LHÉRITIER : Présidente des instances paritaires.
M. BONVILLAIN : Directeur Général des services.
Mme THORRAND : DGA Loir-et-Cher innovant.
Agents du Conseil Départemental du Loir et Cher.

Pour le Syndicat CGT
La secrétaire générale



F. MORIT

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)